

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26047</p>
---	--	---

SEANCE du : 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 17h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 16 mars 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Emile BREGEON	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Pierre BUREAU	Olivier GEFFARD	Nathalie MOREAU,	Antoine TRANCHET
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Yannick CHARRIER	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	
Bruno COTHOUIS	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD	
Florence ERISSE	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Secrétaire de séance : David GABORIT, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Fixation du nombre d'adjoints

Présidence par Madame le Maire

VU l'Article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'Article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sous la présidence du maire nouvellement élu, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le nombre d'adjoints au maire.

Le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit pour la Commune de Bressuire 9 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **LA CRÉATION** de 9 postes d'adjoints au maire.

Le Secrétaire de séance,

David GABORIT




Le Maire,


Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260320-DG_DEL_2026_047-DE
 Date de télétransmission : 26/03/2026
 Date de réception préfecture : 26/03/2026